



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nogent-sur-Seine, le 10 février 2025

SDDEA

Campagne de démoustication d'hiver

Le SDDEA va démarrer sa campagne annuelle de démoustication d'hiver par hélicoptère et au sol, le 17 et 18 février 2025, sur 41 communes au sein de son périmètre de compétence.

Les traitements aériens

- **Dans l'Aube**, les communes suivantes seront concernées par cette campagne aérienne : Aulnay, Brillecourt, Barberey-Saint-Sulpice, Barbuise, Crancey, Dampierre, Dommartin-le-Coq, Magnicourt, Maizières-la-Grande-Paroisse, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Ormes, Pars-lès-Romilly, Payns, Périgny-la-Rose, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Saint-Lyé, Savières, La Villeneuve-au-Châtelot et Le Mériot.
- **Dans la Marne**, il s'agit des communes de : Anglure, Bagneux, La Chapelle-Lasson, Clesles, Courcemain, Esclavolles-Lurey, Granges-sur-Aube, Saint-Just-Sauvage, Saint-Quentin-le-Verger, Villiers-aux-Corneilles et Vouarces. En effet, le SDDEA est compétent sur 20 communes de la communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.



La partie aérienne du traitement va concerner 635,65 ha.

Les traitements terrestres

- **Dans l'Aube** les communes suivantes seront concernées par une campagne terrestre : Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Épagne, Lesmont, Molins-sur-Aube, Précý-Notre-Dame, Premierfait, Romilly-sur-Seine, Saint-Mesmin.
- **Dans la Marne** : La Chapelle-Lasson, Saint-Just-Sauvage.

À noter que sur l'ensemble des traitements pratiqués, quatre communes (Crancey, Magnicourt, La Chapelle-Lasson, Saint-Just-Sauvage), font l'objet d'un double traitement terrestre et aérien.

- **Le contexte** : l'espèce qui occasionne principalement la gêne au printemps est *Aedes rusticus*. Elle commence à faire son apparition en **décembre et janvier** ainsi que **fin février**, sous forme de **larves**. Les précipitations importantes ont entraîné des débordements de cours d'eau ainsi que des remontées de nappe, qui ont remis en eau un très grand nombre de gîtes larvaires, entraînant l'éclosion des œufs. Les vallées de l'Aube et de la Seine ainsi que leurs affluents crayeux sont concernées. **Au-delà de la pluviométrie constatée, les derniers mois ont également connu des températures assez douces pour la saison.** Ces conditions réunies induisent un début **d'année favorable au développement des populations de moustiques.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **L'objectif** : cette campagne de démoustication hivernale vise à **limiter la gêne** provoquée par l'espèce de moustique précédemment cité et qui survient au printemps. L'année étant favorable aux moustiques, il est fort probable que d'autres secteurs qui ont bénéficié de la surveillance et de la gestion du SDDEA soient potentiellement producteurs. **La gêne sera maîtrisée, mais probablement pas complètement évitée sur nos vallées.** Toutefois, les moustiques restent des **espèces importantes pour les milieux naturels.** S'ils piquent pour obtenir une protéine du sang qui leur permet de se reproduire, les mâles et d'autres espèces se nourrissent exclusivement du nectar des fleurs, ce qui en fait d'**excellents pollinisateurs.**
- **Le traitement** : **quatre agents du SDDEA sont intervenus préalablement sur le terrain** en assurant un traitement manuel sur environ 8 ha de gîtes larvaires. Ils ont procédé à l'**épandage de produits biocides (granulés).** Homologués par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la lutte contre les moustiques, ces produits utilisent une **substance active biologique** : le bacille de Thuringe (bactérie *bacillus thuringiensis*). Ces produits sont ingérés par les larves de moustiques, qui meurent avant de finir leur transformation et de prendre leur envol. C'est ce même produit qui sera épandu par **l'hélicoptère de la société prestataire Air Champagne. Il effectuera un passage à compter du lundi 17 février 2025,** sur une zone de **635,65 hectares,** tandis que **9,92 hectares** seront traités par voie terrestre, pour un total de **645,57 hectares traités au total.**

Ce traitement durera environ deux jours et devrait se conclure le **mardi 18 février 2025** au soir si les conditions météo le permettent.
- **Le suivi** : à la suite de ces interventions, des **contrôles visuels sur le terrain sont opérés pour vérifier leur efficacité.** À la période favorable à l'activité des moustiques, le SDDEA pose également des pièges pour vérifier les espèces en présence ainsi que leur nombre, permettant de toujours mieux les connaître et d'améliorer sans cesse les cartes de localisation des gîtes larvaires. Une **surveillance sera également opérée en fonction des futures conditions climatiques** pour suivre le développement des espèces estivales qui prendront le relais d'*Aedes rusticus*.

Contact presse :

Bertrand Degodet

Tél. 07 85 73 17 77

Email : bertrand.degodet@sddea.fr

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES
ET DE LA DÉMOUSTICATION (SDDEA)

22 rue Grégoire-Pierre Herluison Cité administrative des Vassaulles
C.S. 23076 - 10012 Troyes Cedex

Tél. : 03 25 83 27 27 • www.sddea.fr • Email : sddea@sddea.fr